

RENTÉE 2023

UNE REVALORISATION DÉVALORISANTE !

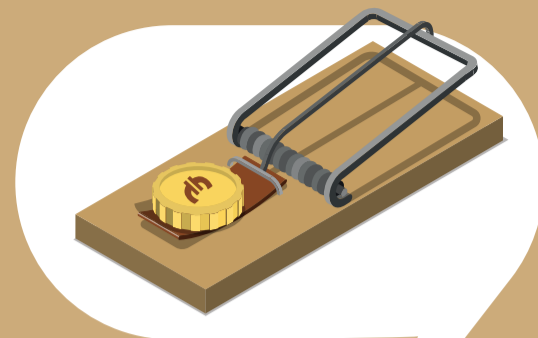
Revalorisation des enseignants dans le cadre du socle :

- 2000 € nets par mois pour tous les titulaires dès le début de carrière ;
- indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) : 100 € nets de plus par mois ;
- hausse de la prime d'attractivité des professeurs stagiaires ;
- davantage de promotions à la hors classe et la classe exceptionnelle.

Pacte enseignant :

- devoirs faits au collège ;
- consolidation et approfondissement en mathématiques et français pour les élèves de 6^e.

**Gagner plus, oui,
mais travailler plus, non !**



→ **Cela fait du bien de le dire !** Les suppléants (DA) bénéficieront de la même rémunération que les maîtres contractuels du public à compter du 1^{er} septembre 2023. Une victoire du Spelc !

→ **VOUS** DÉFENDRE

Mouvement de l'emploi : faites vérifier votre codification !

En commission de l'emploi, vos représentants Spelc vérifient vos codifications. Grâce au Spelc, un maître à temps partiel a obtenu la juste codification A4. Il demandait un complément de service à 75 %. La commission de l'emploi l'avait classé B3.

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des SPELC
 @FederationSPELC

Vous souhaitez entrer dans la famille...

ADHÉREZ AU SPELC SUR :
www.spelc.fr/adherer



Spelc
au cœur
de l'action